

ANTICIPER PRÉVENIR ALERTE

Quels sont les risques concernés ?

Inondation, risque sismique, risque Transports Matières Dangereuses (TMD), risques climatiques



Pourquoi un outil d'alerte à la population ?

Dans le cadre de la prévention des risques, et afin d'assurer au mieux la sécurité des personnes, la Ville de Pau dispose d'un système d'alerte automatisé à la population.

Comment serai-je alerté ?

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe ou portable des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Selon les situations rencontrées, les messages transmis peuvent être **des messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles ou des SMS.**

Pour les appels téléphoniques, le numéro présenté sera le 05 59 27 85 80.

Vous pouvez d'ores et déjà l'enregistrer dans votre répertoire téléphonique.

Pour les SMS, l'émetteur sera **INFO_MAIRIE**

Il est donc indispensable de vous inscrire et de mettre à jour régulièrement vos informations personnelles, si vous souhaitez être alerté des risques encourus.



FICHE D'INSCRIPTION AU SERVICE D'ALERTE DE LA VILLE DE PAU

Cette fiche est à remettre à l'agent de l'accueil de l'Hôtel de Ville, place Royale ou dans les Maisons du Citoyen Ousse-des-Bois, Saragosse, Complexe de la République ou à transmettre au Service Prévention des Risques, 8 rue Carnot 64000 Pau.

Le service est ouvert de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi. Tél. 05 59 27 89 18

Je soussigné(e),

Nom (en majuscule)

Prénom

Demeurant (adresse)

Souhaite bénéficier du système d'information mis en place par la Ville de Pau

VOS INFORMATIONS DE CONTACT

Message vocal :

N° de téléphone n°1 :

N° de téléphone n°2 :

N° de téléphone n°3 :

N° de téléphone n°4 :

SMS :

N° de mobile pour recevoir des SMS :

Courriel :

Adresse courriel :

Fait à le / /

Signature

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment par courrier à l'adresse :

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS

3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél. : 01 53 73 22 22

(du lundi au jeudi de 9h à 18h30 / le vendredi de 9h à 18h).



TĚĚALERTE INFORMATION

SOUCIEUSE DE LA SÉCURITÉ
DE SES HABITANTS,
LA VILLE DE PAU SE DOTE
D'UN SYSTÈME D'ALERTE
À LA POPULATION...

TÉLÉALERTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce dispositif permet d'alerter rapidement la population en cas d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques...

Plus d'informations sur la gestion des risques à Pau

+ d'info pau.fr/telealerte

Aussi, ce système pourra également être utilisé pour tout événement susceptible de vous concerner.

Étant donné le caractère imprévisible des situations d'alerte, et les nombreux facteurs n'incombant pas à la municipalité, la Ville de Pau ne saurait être tenue responsable si l'administré n'est pas joignable, est joint tardivement ou a mal compris le message.



Pour recevoir gratuitement les alertes de la Ville de Pau, inscrivez-vous sur le site pau.fr ou complétez le formulaire au dos de ce document.

POURQUOI ET COMMENT JE M'INSCRIS ?

JE SUIS ABSENT DE L'ANNUAIRE PUBLIC UNIVERSEL OU JE TRAVAILLE À PAU SANS Y RÉSIDER, ET JE SOUHAITE ÊTRE ALERTÉ ?

DANS CE CAS, 2 SOLUTIONS :

RENDEZ-VOUS SUR PAU.FR/TELEALERTE

- Cliquez sur le bouton « S'inscrire aux alertes »
- Remplissez le formulaire pour chaque adulte du foyer ou de l'entreprise.

En cas d'alerte, la Ville de Pau adressera un message (téléphone ou SMS) aux personnes figurant sur son fichier.

Vous pourrez également vous désinscrire si vous fournissez une adresse de courriel lors de votre inscription.

Si vous changez de numéro de téléphone (fixe ou portable), de courriel ou d'adresse (déménagement), il vous faudra vous désinscrire, puis vous inscrire à nouveau au service.

RENSEIGNEZ LE BULLETIN D'INSCRIPTION PAPIER, AU VERSO

- Déposez-le auprès de l'agent d'accueil de l'Hôtel de Ville, place Royale ou dans les Maisons du Citoyen de Saragosse, Bât. Anglas, 2 rue du 8 Mai 1945, de l'Ousse-des-Bois, Pôle des 4 coins du Monde, 8 rue Parc-en-Ciel ou du Complexe de la République, 8 rue Carnot.
- Ou transmettez-le au Service Prévention des risques, 8 rue Carnot 64000 Pau.
Le service est ouvert de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi. Tél. : 05 59 27 89 18.

Les informations recueillies sont confidentielles et nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte. Elles font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Dans quels cas suis-je concerné par le système d'alerte ?

- J'habite Pau, que ce soit en résidence principale ou secondaire,
- Je n'habite pas Pau, mais j'y travaille.

Comment puis-je recevoir les alertes de ma commune ?

Je m'inscris sur les listes d'appel de la Ville de Pau.

Comment puis-je m'inscrire ?

- Je m'inscris en remplissant le bulletin ci-joint,
- Je m'inscris en renseignant le formulaire en ligne sur pau.fr

Après validation de mon inscription, je serai contacté par l'automate d'appel pour finaliser l'inscription.

Comment puis-je modifier mon inscription ?

- Je contacte ma mairie (si je me suis inscrit via le bulletin papier) ou,
- Je me désinscris sur le site de ma commune, à l'aide du code fourni lors de mon inscription, et m'inscris à nouveau avec mes nouvelles coordonnées.

Comment puis-je obtenir plus d'informations ?

En contactant le Service Prévention des Risques au 05 59 27 89 18 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi.